

Les horaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 17

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DROIT DE PASSAGE

Vieilles coutumes (suite).

La coutume de barrer le passage au cortège dans le trajet de l'église à la maison des parents du marié est à peu près générale en France et presque universelle : elle constitue l'un des rites de passage les plus caractérisés qui soient à comparer entre elles les diverses formes du rite en Savoie et dans les pays voisins, on constate un affaiblissement progressif, depuis celle où le barrage est effectif et où une dépense réelle de force, ainsi que l'intervention de plusieurs paires de bras, est nécessaire pour l'écarter, jusqu'à celle où il ne subsiste plus qu'un simulacre ou un symbole. L'idée centrale est exactement la même que dans les rites dits de rapt ou d'enlèvement : la collectivité restreinte constituée à l'intérieur de chaque commune par les jeunes mâles s'oppose à la perte d'une unité féminine nubile et à la déperdition de force vive, actuelle et future que constituait pour la commune entière la possession de cette unité ; comme elle n'a pu grandir que grâce au concours d'une collectivité restreinte à laquelle elle a par suite coûté, il faut qu'une compensation ou un simulacre de compensation soient effectués par l'individu qui est cause de la perte. Après quoi, l'entente nouvellement établie est certifiée et sacralisée par une communion alimentaire. Toute cette interprétation me semble encore, quoi qu'on m'en ait dit, simple et normale. Afin de permettre à chacun le contrôle, voire sans en rien modifier les documents originaux.

Erivan. — On fixe près de l'entrée de l'église, entre deux lauriers, un ruban que la mariée coupe elle-même si elle doit quitter la commune, et que, dans le cas contraire, l'assistance dénoue sans le couper ni rompre, pour livrer le passage.

Thollon, etc. — On dresse un obstacle quelconque sur le parcours du cortège : barre, ficelle tendue, branchages.

Combloux. — La noce doit passer sous une sorte d'arc de triomphe rustique formé d'un ruban ou d'une guirlande ornés de feuillage ou de fleurs, avec une colombe suspendue en son milieu ; chacun en passant dépose quelque pièce de monnaie.

Chatel. — Pour passer l'obstacle, ficelle ou barrière de feuillage, on donne des épingles ; c'est la coutume du *pacha* (passage).

Vacheresse. — On installe une haie de feuilliers (branches avec leurs feuilles) derrière laquelle se place une personne déguisée qui fait aux mariés des recommandations et des souhaits de circonstance ; on lui passe la pièce et le passage est libre.

Vallée du Biot, Seytroux, Saint-Jean d'Aulps. — Lorsque le cortège est arrivé près de la barrière, des jeunes gens masqués qui s'étaient dissimulés ravissent la mariée et vont la cacher dans quelque maison ; l'époux se met à sa recherche et ne doit rentrer chez lui qu'après l'avoir trouvée.

Brison et région. — Quand l'épouse sort de l'église, on lui barre le chemin avec une guirlande assez solide pour qu'on ne puisse la rompre facilement ; le marié doit donner une pièce de vingt à trente francs pour se racheter, et tout le cortège boit et mange les abondantes victuailles préparées à cet endroit ; quelques jeunes gens profitent de ce moment pour s'emparer de l'épouse et l'emmener, d'ordinaire dans le café le plus proche ; le fiancé se lance à leur poursuite et doit racheter sa femme contre une somme de vingt ou trente francs.

Samcoens. — Si le fiancé est d'un autre village, on lui barre la route avec une corde de soie et il doit acheter le passage.

Saint-Gervais. — Quand une jeune fille se marie hors de la commune, on tend un ruban en travers de la route nationale ; un garçon coupe le ruban au-devant du cortège ; mais si elle est détestée, au lieu de l'arrêter avec un ruban, on brûle de la paille sur son passage.

Chamonix. — Lorsqu'une fille se marie hors de sa commune, à chaque village que la noce traverse elle trouve la route barrée par un ruban. Auprès, est une table couverte de liqueurs et de friandises ; les jeunes gens montent la garde près de cette fragile barrière, lui exprimant le regret de la voir partir, et lui offrent de se rafraîchir ; refuser serait une offense ; l'épouse fait ensuite un cadeau ; le ruban est coupé et le passage devient libre ; c'est un grand crève-cœur pour une fille de ne pas être arrêtée.

Thonon. — Lorsque le jeune homme prenait femme dans un autre quartier, pendant la messe de mariage on amoncelait à l'entrée de la rue pioches, pelles, tridents, herbes, charnières, brouettes, et au besoin tombereaux et chars, pour la barrer ; à l'arrivée de la noce, on parlementait pour ouvrir le passage ; on criait : « Qui vient chez nous, doit payer l'écot », et la rançon ou péage était une quantité de vin et de victuailles suivant la fortune des époux ; ensuite les gars écartaient les obstacles pour le passage de la noce qu'ils accompagnaient jusqu'à la porte de la mariée en jouant de leurs flûtes, composées de plusieurs roseaux de longueur inégale reliés entre eux par des brides et de la résine, puis s'éloignaient, les uns emportant les dons de la noce, les autres dansant autour et frappant leurs mains aux cris de « Pour lui, pour elle, pour elle, pour lui. » Cette coutume cessa avec l'ouverture de la Rue d'Arts.

Messery. — Sur le passage du cortège, il n'est pas rare que l'on barre la route avec un char ou une planche ; pour passer il faut offrir un pourboire.

La livraison d'avril de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Le Miroir de perfection, par René Morax. — Le feu à Cheysson. Histoire de la montagne, par C.-F. Ramuz. (Quatrième et dernière partie). — Mme de Staël et Gibbon (1792-1793), avec des lettres inédites, par Pierre Kohler. — Impressions tonkinoises. Une journée de novembre, par J. Muraire-Bertrien. — Son ami. Nouvelle, de Lisa Wenger. — Variétés : Le livre d'un petit-fils de M. Guizot, par Paul Stapfer. Une histoire de Lausanne, par Emile Buttiaz. — Chroniques parisiennes, allemande, russe, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la Bibliothèque Universelle, Avenue de la Gare, 23, Lausanne (Suisse).

Les chevaliers de la palette. — Une dame française, retour d'un voyage en Suisse, s'adresse à un paysagiste des plus en renom : « Quel joli voyage je viens de faire. Je m'imaginais être dans une galerie de vos tableaux. »

Le Paysagiste. — En effet, la nature a fait beaucoup de progrès dans ce pays-là.

La gifle. — On parle de ressemblances extraordinaires.

— Je connais, déclare un assistant, deux frères jumeaux qui se ressemblent à un tel point que pour éviter à leurs amis et à leur famille de les confondre, ils ont adopté l'un des cravates bleues et l'autre des cravates grises.

— Tè ! fit une autre personne qui se trouvait là, moi j'ai un frère jumeau qui me ressemble tellement que, pas plus tard qu'hier, j'ai cassé une grande glace d'une gifle que je croyais lui donner à lui.

Les horaires. — Pourquoi le nom du héros vaudois a-t-il été donné à un indicateur de chemins de fer ? Cette question, nous nous la posons chaque fois que nous arrivons à l'*Horaire du major Davel*, publié par les hoirs d'Adrien Borgeaud, à Lausanne. En attendant de trouver la réponse, bornons-nous à constater le soin avec lequel est ordonné ce petit guide indispensable à tout voyageur de la Suisse romande.

« Soupe à la potte ! » — C'est le titre de la dernière « vaudoiserie bouffe » en 1 acte, que M. A. Huguenin a écrite à l'intention de nos sociétés d'amateurs.

La scène se passe à la pinte d'un de nos villages vaudois.

La pièce est amusante, mais son caractère bouffe ne saurait cependant l'excuser de certaines trivialités fort regrettables et qui ne sont assurément pas une des particularités du caractère de nos paysans vaudois.

Il y aurait avantage à faire disparaître ces trivialités, qui ne seront pas du goût de la plupart des auditeurs et qui pourraient peut-être retenir certaines de nos sociétés d'amateurs de monter *Soupe à la potte !* et empêcher celle-ci de prendre, parmi les vraies « vaudoiseries », le rang auquel elle aspire.

A part cela, cette pièce n'est point difficile à monter ; la mise en scène en est simple et les personnages ne sont pas trop nombreux.

Théâtre. — Il est banal, en quelque sorte, de parler encore du très grand succès de la saison d'Opéra. C'est une brillante campagne dans toute l'étendue du terme.

Voici les spectacles de la semaine :

Dimanche, 28 avril : *La Tosca*.

Mardi, 30 avril : *Les Armaillis*. — *La Fille du Régiment*.

Mercredi, 1^{er} mai : *Les Armaillis*. — *Paillasse*.

Jeudi, 2 mai : *Les Armaillis*. — *La Fille du Régiment*.

Vendredi, 3 mai : *Les Armaillis*. — *Paillasse*.

Kursaal. — M. Tapie reprend *Favez, Grognez et l'Assesseur*, à l'Exposition de Paris, samedi 27 courant. Cette pièce ne sera donnée que sept jours ; le *Mariage de l'Assesseur* devant suivre sept jours après, précédant le tour de la Suisse romande que M. Tapie fera faire à ces deux ouvrages inimitables.

Monté avec décors nouveaux, costumes neufs, une mise en scène soignée et une interprétation dans laquelle nous retrouvons les trois protagonistes : MM. Mandrin, Desoche et Sage ; les autres créateurs, MM. Ridon, Mme Franco, etc., etc., de nouveaux titulaires : Mlle Disley et Mlle Lorieux, par exemple ; et le Ballet anglais encadré de vingt artistes, « Favez, Grognez et l'Assesseur » retrouveront sans doute toute leur vogue et feront rire encore aux larmes de nouvelles générations.

Dimanche, probablement, une seule matinée à 2 1/2 heures.



Rédaction : Julien MONNET et Victor FAYRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO

¹ De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).